

48^{ème} Congrès CGT - 24 / 28 Avril 2006 LILLE

« Décision 15 » :

Pour une démocratie culturelle.

« Le Congrès décide de faire de l'exigence d'une « nouvelle démocratie culturelle », un axe de construction revendicative et de mobilisation, et d'engager une vaste campagne pour l'adoption d'une loi d'orientation et de programmation pour la culture ».

Dans cette démarche de « législateur », la direction confédérale est amenée à faire des propositions sans situer l'état des lieux.

La mondialisation capitaliste se traduit par une marchandisation de l'ensemble des activités humaines. La culture n'échappe pas à cette loi de rentabilité financière. Une loi-cadre est sans doute nécessaire mais on ne saurait s'en remettre aux tenants du libéralisme ou du social-libéralisme, qui se succèdent au pouvoir en alternance, pour faire ce qu'ils n'ont pas opéré depuis des années par soumission à la loi de l'argent et à la « création » rentable.

La CGT doit impulser la bataille pour la création d'un grand service public de la création et de la culture qui permettrait à de jeunes créateurs de monter leurs spectacles en toute indépendance financière. Bataille qui passe par les hommes et femmes, en abrogeant la désastreuse et inégalitaire loi sur les intermittents du spectacle, signée promptement par la CFDT, par des moyens supplémentaires en donnant les recettes budgétaires suffisantes au ministère de la Culture, enfin par la défense de la qualité. La CGT doit se faire le promoteur d'une culture progressiste, antifasciste refusant l'exploitation et l'aliénation humaine des « reality shows », le culte de la violence, le racisme. La culture nationale doit être défendue vigoureusement contre l'hégémonie US dans le cinéma et à la télévision.